

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour Du 24 Mars 2023

Membres présents :

Mesdames Michèle GUYON, Agnès MINAZZI, Fabienne GUY.
Messieurs KALLAL Ahmed, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice, HENRIET Noël,
JARJAVAL Valérian, ROGNON Vincent, PRENCIPE Michel, BAUD Jacques, AMEIL
Michaël.

Procuration : Myriam VIVOT à Agnès MINAZZI.

Absents : Mickaël LAPIERRE,
Christophe NICOD,

Secrétaire de séance : Monsieur ROGNON Vincent.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.

La séance se déroule à la mairie.

Début de séance à 18h05.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 MARS 2023

Le compte-rendu du 3 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation du compte administratif 2022 et des comptes de gestion

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont présentés par Mr le Maire à l'ensemble du conseil municipal.

Après lecture, le maire se retire et les membres du conseil municipal, sous la responsabilité de l'Adjoint au Maire Ahmed KALLAL, approuvent les comptes administratifs à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient et les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

3 – Vote des taux d'imposition

Il s'agit des taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti.

Après débat, une augmentation pour chacune des taxes a été décidée à l'unanimité pour respecter l'échéancier proposé par la DGFIP en vue du passage à la commune nouvelle. Les taux restent bas par rapport à la moyenne départementale.

Les nouveaux taux sont les suivants :

- Foncier bâti : 25,36 ;
- Foncier non bâti : 4,35.

4 – Vote du budget primitif 2023

Les budgets primitifs concernant le périscolaire, l'eau, l'assainissement, le bois et le budget communal pour la commune de Sombacour et pour l'année 2023 ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal.

5 – PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les prix de l'eau et de l'assainissement des années précédentes. La facturation de ces services est calculée du 01/07 au 30/06 de l'année suivante.

Les taxes de l'agence de l'eau au 1^{er} janvier 2023 :

- 0,28 € pour l'eau le m³ ;
- 0,16 € pour l'assainissement le m³.

Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de changer le prix de l'eau et de l'assainissement soit :

EAU

<i>Location de compteur :</i>	<i>17 € par an</i>
<i>Taxe redevance de l'agence de l'eau :</i>	<i>0,28 € d'euros / m³</i>
<i>Le m³ d'eau :</i>	<i>1,34 € / m³</i>

Soit un total de 1,62 € le m³

ASSAINISSEMENT

<i>Le m³ d'assainissement :</i>	<i>3,28 € m³</i>
<i>La redevance de pollution versée à l'agence de l'eau :</i>	<i>0,16 m³</i>
<i>Part fixe :</i>	<i>15 € par an</i>

Soit un total de 3,44 m³.

Le budget annexe assainissement est déficitaire, ce qui oblige la commune à verser une subvention d'équilibre de 93 000 € (46 500 € par an) au budget annexe assainissement. Cette situation doit être redressée car c'est à l'utilisateur de payer et non au contribuable. De plus, avec la construction de la nouvelle station, la participation au Sactom augmente et représente 90 000 € pour 2023. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à l'augmentation du prix du mètre cube.

6 – TRAVAUX DU CALVAIRE

Le diagnostic a été réalisé par le maître d'œuvre pour un montant de 6 750€. La commune bénéficie d'une subvention de 40 % de ce montant soit 2 700 €.

7 – PERISCOLAIRE

Des parents d'élèves ont demandé l'ouverture du périscolaire aux enfants de 3 ans (jusqu'ici ouvert à partir de 5 ans). La commission périscolaire s'est réunie.

En conclusion, l'accueil sera possible dès 3 ans le matin et le soir car les capacités d'accueil en termes de personnel et de locaux sont réunies. Par contre, l'accueil ne sera pas possible le midi pour les enfants de 3-4 ans. Cela supposerait d'engager une personne de plus et par ailleurs, la salle d'animation est trop petite.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Bâtiment des pompiers : l'ancien local est en cours de démontage pour agrandir l'espace dans le bâtiment afin d'entreposer du matériel.
- ❖ SACTOM : un budget de 15 000 € a été voté pour l'achat d'une balayeuse. Or, il reste des roulettes neuves ainsi qu'un balai neuf pour l'ancien modèle. L'achat sera donc repoussé.

La séance est levée à 20h10

Prochaine réunion le vendredi 5 mai 2023 à 20h00